



DECISION ADMINISTRATIVE

N°167/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de cession avec La Lune Verte

Considérant la volonté de la commune de proposer des spectacles auprès des enfants maternelles dans le cadre des spectacles de Noël des écoles;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat avec l'Association La Lune Verte, 39 Rue Général Ferrié – 38100 Grenoble, représentée par M. Clément Genin, en sa qualité de Président, pour le spectacle « Dis c'est quoi Noël ? » pour un montant total TTC de 2110 € TTC (deux mille cent dix euros).

Les 4 représentations se dérouleront le mardi 19/12/23 à 9h et 10h15 et le jeudi 21/12/2023 à 9h et 10h15 à la Salle des fêtes, Place de la Libération, 38450 – Vif.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 9 octobre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

